

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2020

Délibération n°10-2020

Point 4.3

Point 4.3 de l'ordre du jour

Service des sports : Subvention de 60 000 € à l'Association sportive

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association sportive de l'université, partenaire du Service des sports, a pour mission :

- L'accueil et le suivi des étudiants qui souhaitent s'engager en compétition.
- L'organisation et la prise en charge des déplacements, de l'hébergement et de la restauration des étudiants sur les lieux de compétition.
- La mise à disposition de matériel et d'équipement sportif pour les compétiteurs et compétitrices engagés aux championnats de France et aux championnats d'Europe.
- L'organisation du Trophée des sports, cérémonie qui met à l'honneur les étudiants et étudiantes qui représentent l'université lors compétitions nationales et internationales.

Ce projet de subventionnement a été approuvé par le Conseil des sports du 14 mai 2019 et la Commission CVEC du 13 janvier 2020.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la subvention de 60 000 € à l'Association sportive pour l'année 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN